

FALAISE, le 30 NOV. 2023

Tribunal Administratif de CAEN

Monsieur le Président

3 Rue Arthur Le Duc

14000 CAEN

ALLB

OBJET : Demande de désignation d'un Commissaire-Enquêteur pour l'enquête publique préalable à l'approbation d'un zonage pluvial dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Président,

Je vous informe que la Ville de Falaise souhaite se doter d'un zonage pluvial dans le cadre de la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A ce titre, le Conseil Municipal a approuvé, par délibération en date du 09 octobre 2023, un projet de zonage pluvial, dont vous trouverez copie ci-jointe (cf. **délibération + annexes 1 et 2**).

Le zonage pluvial est réalisé dans le cadre du Schéma Directeur du Système d'Assainissement des Eaux Usées de la Ville de Falaise.

Conformément aux articles L.2224-10 et R.2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce zonage pluvial est soumis à enquête publique au titre de l'environnement puis annexé au PLU :

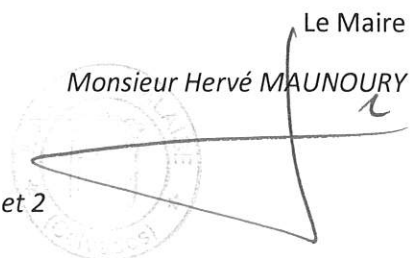
« L'enquête publique préalable à la définition des zones mentionnées à l'article L.2224-10 est conduite par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale dans les formes prévues par les articles R.123-1 à R.123-27 du code de l'environnement »

Aussi, en application de l'article R.123-5 du Code de l'Environnement, je vous saurai gré de bien vouloir procéder à la désignation d'un Commissaire-Enquêteur et de son suppléant, pour une enquête publique qui pourrait se dérouler du 15 janvier 2024 au 15 février 2024.

Le Commissaire-Enquêteur est invité à se rapprocher de Monsieur Richard COLAS, Directeur des Services Techniques (richard.colas@falaise.fr)

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire
Monsieur Hervé MAUNOURY



PJ : Délibération n° 23-096 du 09 octobre 2023 + Annexes 1 et 2